Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9470893
Centre d'intérêt: 240

Soucie, Rolande.

Egalité des sexes : perceptions des adolescentes d'aujourd'hui / Rolande Soucie. -- Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, [1993?].
35 p. ; 28 cm. -- (Les Documents de réflexion A cappella)

Titre de départ. La couv. porte en outre: A cappella. Bibliogr.: p. 31-32.

ISBN 0-88989-280-6

Vedette(s)-secondaire(s): Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

---

Descripteur(s): Fille * Adolescent * Stéréotype * Rôle sexuel * Sexisme * Accès à l'emploi * Droits de la femme * Rôle de l'école * Opinion de l'étudiant * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Canada

Identificateur(s) de sujet: Egalité des sexes * Egalité dans l'emploi

---

Cette étude rapporte les opinions des adolescentes canadiennes concernant l'égalité des sexes. Dans une première partie, elle fait part des révélations d'études récentes effectuées auprès d'adolescentes. Par la suite, elle confronte les propos des adolescentes à la réalité vécue dans les écoles et dans la société canadienne. Elle propose finalement quelques pistes à suivre pour changer les choses à l'école.

Type de document:

A CAPPELLA

Les documents de réflexion A Cappella

94-70893

Les documents de réflexion A Cappella :

- *L'estime de soi chez les adolescentes*
  par Peggy Edwards
- *Qualité de l'éducation et vie scolaire*
  par Judi Stevenson
- *Dangers et plaisirs pour les adolescentes : Rapport sur les jeunes femmes et la sexualité*
  par Karen Dubinsky, Ph.D., et Susan Belyea
- *Mettre un terme à la violence dans la vie des adolescentes : Un défi pour les écoles et la collectivité*
  par Peter Jaffe, Ph.D.
- *Égalité des sexes : Perceptions des adolescentes d'aujourd'hui*
  par Rolande Soucie
- *Carrières et projets d'avenir des adolescentes canadiennes*
  par Liz Sayer, Ph.D.

Documents de réflexion :
5 $ chacun + TPS
25 $ la série de 6 documents + TPS

Pour obtenir des exemplaires des documents ou des renseignements sur le projet A Cappella, veuillez communiquer avec la :

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
110, avenue Argyle
Ottawa (Ontario)
K2P 1B4
(613) 232-1505
Télécopie : 232-1886

Égalité des sexes : Perceptions des adolescentes d'aujourd'hui

Rolande Soucie

Les documents de réflexion A Cappella ont été commandés pour appuyer le travail des réseaux A Cappella qui existent maintenant dans chaque province et dans les deux territoires. Les documents s'inscrivent dans le cadre de la deuxième étape du projet A Cappella sur la qualité de la vie des jeunes filles, parrainée par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et financée par Tambrands Canada Inc., la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et plusieurs organismes et ministères du gouvernement fédéral (voir l'annexe A).
Pour obtenir des renseignements sur le réseau A Cappella dans votre région, veuillez communiquer avec votre organisation provinciale ou territoriale de la profession enseignante (voir l'annexe B).

L'élaboration du document «Égalité des sexes : Perceptions des adolescentes d'aujourd'hui» a été financée par le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État (1993). Le document a également été publié en anglais sous le titre «Gender Equity: Perceptions of Today's Adolescent Women». *Il est interdit de reproduire le document sans le consentement écrit de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.*

Rolande Soucie est recherchiste professionnelle et activiste communautaire dont le bureau est à Ottawa. En tant que généraliste en matière de politique sociale, elle s'est fait connaître en particulier comme défenseure des intérêts de la communauté franco-ontarienne, ainsi que des élèves francophones et de leurs enseignantes et enseignants.
Heather-jane Robertson (directrice de publication) est directrice des Services de perfectionnement professionnel de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

On peut se procurer des exemplaires du rapport original A Cappella (1990) auprès de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (3 $ + TPS).

Le document de réflexion suivant porte sur certaines des questions clés ressorties de l'étude A Cappella. La traduction a été fournie par la société Shannon & McCall Consulting Limited. La langue de rédaction du document est le français.

ISBN 0-88989-279-2 *Gender Equity : Perceptions of Today's Adolescent Women*
ISBN 0-88989-280-6 *Égalité des sexes : Perceptions des adolescentes d'aujourd'hui*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
Révélations d'études récentes réalisées auprès d'adolescentes 1
A Cappella 1
J'ai des choses à dire... Écoutez-moi. 3
La parole aux jeunes filles 3
Les stéréotypes sexistes en milieu scolaire franco-ontarien 4
Nos jeunes, leur santé 5
Shortchanging Girls, Shortchanging America 6
Fil conducteur de ces recherches 7
L'égalité des sexes dans le milieu des adolescentes d'aujourd'hui 8
Perceptions des adolescentes et des animatrices de groupes de discussion 8
Le rôle de l'école 9
L'égalité des sexes et la réalité canadienne d'aujourd'hui 12
L'égalité des droits des femmes au Canada 13
Le droit de vote 13
Le droit à l'éducation et à la vie professionnelle 14
Le droit à l'égalité 15
La femme et la pauvreté 17
Barrières faisant obstacle à l'équité en matière d'emploi 18
La ségrégation sectorielle 19
L'inégalité dans l'éducation et la formation 19
L'inégalité devant la protection sociale 19
L'inégalité dans la rémunération 20
La sous-évaluation du travail fait par les femmes 20
L'absence de services de garde 20
L'équité en matière d'emploi : l'expérience de la Fonction publique fédérale 21
L'équité en matière d'emploi : une expérience du secteur privé 22
Les entrepreneures au Canada 23
Les femmes et la politique 23
Récapitulation 25
Quelques pistes à suivre pour changer les choses à l'école 26
Changements dans la structure 26
Changements dans les attitudes et dans les comportements 26
Choix de carrière pour les filles 27
Déconstruction de stéréotypes sexuels 27
Les sports dans l'école 27
Place aux filles, place aux garçons 28
Programme de mentorat 28
Matériel pédagogique 29
Conclusion 29
Références 31
Annexe A 33
Annexe B 35

Introduction

La notion d'égalité entre les hommes et les femmes fait partie des revendications féministes dans tout le monde occidental depuis quelques décennies déjà et le Canada n'a pas échappé à ce changement culturel majeur dans les représentations sociales qui y sont véhiculées. Aussi, dans une enquête de nature qualitative entreprise récemment par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) auprès d'adolescentes canadiennes, il était donc normal que les responsables de la recherche tentent de connaître la perception qu'ont les adolescentes canadiennes de l'égalité des sexes. Les propos tenus par les jeunes filles sur le sujet sont parfois surprenants, voire contradictoires; ils appellent une réflexion et même une réaction de la part de ceux et celles qui oeuvrent auprès d'elles quotidiennement, soit les enseignantes et les enseignants.

L'objectif du présent document est donc de servir de base de réflexion et de discussion auprès des enseignantes et des enseignants des écoles canadiennes afin d'améliorer le sort des adolescentes d'aujourd'hui et de demain. La FCE leur a donné une voix : il faut les écouter et réagir à leurs propos si cela s'impose. Sur la notion d'égalité des sexes, cela s'impose effectivement.

Dans une première partie, nous verrons l'essentiel des résultats de l'étude menée par la FCE de façon générale d'abord puis par rapport à la notion d'égalité des sexes. Nous chercherons à vérifier si d'autres études ont recueilli des perceptions similaires au Canada et ailleurs.

Par la suite, nous confronterons les propos des adolescentes à la réalité telle que vécue dans les écoles canadiennes, puis à la réalité telle que vécue dans la société en général, ce qui nous obligera à faire un détour pour relater le cheminement historique des droits des femmes.

Dans une dernière partie, nous lancerons quelques pistes à suivre pour favoriser des changements au sein des écoles afin de refléter une plus grande égalité femme-homme et pour fournir aux adolescentes une image plus conforme à la réalité qui les attend après les études, ceci en vue de travailler à une plus grande égalité des sexes.

Révélations d'études récentes réalisées auprès d'adolescentes

A Cappella : Rapport sur les réalités, préoccupations, attentes et obstacles que connaissent les adolescentes du Canada

Ce rapport, publié en novembre 1990 à partir de données recueillies en juin de cette même année auprès de 1 000 jeunes filles âgées de 11 à 19 ans dans des écoles de toutes les provinces du Canada excepté le Québec, a le mérite d'être une étude surtout qualitative qui a cherché essentiellement à donner la parole aux adolescentes. Les techniques utilisées furent des groupes de discussion menés par des animatrices et animateurs qui sont allés chercher ce que les jeunes filles pensent, croient, imaginent et perçoivent, grâce à des techniques d'animation telles que : complète l'histoire, imagine, les filles prennent la parole, boîte à idées, rédaction d'une lettre, ainsi que l'approche directe de discussion sur des thèmes suggérés. Un enseignant ou une enseignante de l'école faisait la prise de notes. Enfin, un questionnaire était aussi utilisé pour compléter les propos recueillis dans les groupes de discussion.

Le rapport A Cappella accorde donc une large place aux propos des adolescentes. L'analyse de ces propos a permis aux recherchistes de tirer des conclusions qui confirment certaines hypothèses au sujet des adolescentes mais aussi qui en contredisent d'autres. Voici les principales révélations de l'étude A Cappella :

- Les jeunes femmes accordent plus de valeur aux relations interpersonnelles qu'à leur réussite scolaire : les relations qu'elles ont avec les membres de leurs familles, leurs ami et amies, leurs amis de coeur et leurs enseignants et enseignantes sont prépondérantes parmi leurs préoccupations.

- Elles sont préoccupées par des questions sociales telles que la pollution, la guerre, l'injustice et la pauvreté mais se sentent exclues du processus politique qui est censé apporter soulagement et remèdes.

- Les adolescentes s'inquiètent de l'usage de la drogue et de l'alcool tant chez leurs parents que chez leurs pairs ainsi qu'au suicide, phénomène qui revient souvent dans leur bouche.

- Elles sont aussi grandement préoccupées par des questions d'ordre sexuel allant des fréquentations aux grossesses non désirées, de la violence à l'inceste et au viol.

- Leur apparence constitue une préoccupation majeure et elles ont de la difficulté à garder une bonne image d'elles-mêmes.

- Leur carrière semble être une chose acquise quoiqu'elles s'inquiètent de leur aptitude à jouer sur le double front des responsabilités domestiques et de la poursuite d'une carrière.

- Au niveau de l'école, elles s'insurgent contre un traitement qui leur apparaît favoriser les garçons plutôt que les filles, de même que contre des comportements sexistes chez les garçons et chez les enseignants.

- Pourtant, les adolescentes croient avoir toutes les chances de réussir dans le monde, du moins de façon générale.

Discussion du thème :

Par rapport à la discrimination faite aux femmes, on note au moins une apparence de contradiction entre, d'une part, une sensibilité aux inégalités de traitement accordé aux garçons et aux filles dans leur milieu de vie (école et maison), ainsi qu'un sentiment d'injustice face à ces inégalités et, d'autre part, la perception que de nos jours les femmes ont d'aussi bonnes chances de réussir dans le monde que les hommes. La lucidité exercée dans l'évaluation de traitement différentiel fait aux garçons et aux filles semble s'évaporer au moment d'évaluer leurs chances dans le monde «out there».

Cette dernière donnée est le résultat des réponses obtenues à la question suivante : coche la réponse qui correspond le mieux à ta pensée (tout à fait d'accord/d'accord/pas d'accord/pas du tout d'accord); «Je crois que les femmes de nos jours ont d'aussi bonnes chances de réussir dans le monde que les hommes.» Ce à quoi 91 p. 100 des filles ont répondu qu'elles étaient tout à fait d'accord ou d'accord. Nous tâcherons d'évaluer et de comprendre cette contradiction apparente plus loin dans notre analyse. Pour le moment, essayons de voir si une telle constatation se retrouve dans d'autres études récentes.

J'ai des choses à dire... Écoutez-moi : Sondage auprès des adolescentes du Canada

Ce document publié en mars 1992 par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) est le résultat d'un sondage effectué par questionnaire auprès de 1 603 jeunes filles et 1 604 jeunes garçons âgés de 13 à 16 ans dans des écoles de toutes les provinces du Canada. Il a été effectué en mars et avril 1990. On notera donc que le questionnaire a été administré presque en même temps que s'effectuait la recherche de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Le questionnaire utilisé comportait des réponses fermées mais aussi six questions ouvertes qui sollicitaient des réponses libres. Par rapport à l'étude A Cappella, il faut aussi noter la moins grande variation dans les âges des répondantes et répondants (11 à 19 pour A Cappella et 13 à 16 pour Écoutez-moi) et le fait de pouvoir faire ressortir les points communs et les différences entre les garçons et les filles.

Discussion du thème :

Il est un peu malaisé de dégager les résultats du sondage dans le rapport Écoutez-moi, les recherchistes y entremêlant souvent d'autres conclusions d'études ou tout simplement leurs propres convictions. Pour ce qui relève du sujet qui nous préoccupe cependant, les résultats semblent confirmer certaines tendances décelées dans l'étude A Cappella. En effet, 94 p. 100 des filles et 93 p. 100 des garçons sont d'accord pour affirmer que les deux sexes ont les mêmes chances de réussir à l'école. Cependant, le pourcentage de celles qui se disent d'accord avec cet énoncé baisse de 7 p. 100 chez les filles de 16 ans par rapport à celles de 13 ans tandis que le pourcentage ne baisse que de 2 p. 100 chez les garçons des mêmes groupes d'âges. D'ailleurs, les recherchistes avaient déjà noté que les garçons sont plus conscients de leur identité et plus satisfaits d'eux-mêmes que les filles et que l'écart entre les sexes se creuse avec l'âge.

Ici, comme dans le rapport A Cappella, on note une grande préoccupation pour les relations interpersonnelles chez les jeunes filles et ceci de façon plus marquée que chez les jeunes garçons. Les jeunes femmes s'intéressent aux questions politiques et sociales mais ne trouvent pas facilement quelqu'un avec qui les aborder. Par contre, les femmes sont à peu près absentes de la liste des personnages publics qu'elles aimeraient qu'on invite à leur école. Aux questions ouvertes, elles ont cependant dit qu'elles souhaitaient voir les femmes occuper une plus grande place dans la société.

Les auteures concluent que, de façon implicite, les adolescentes comprennent qu'elles sont dévalorisées, ce qui explique qu'elles aient une opinion de moins en moins bonne d'elles-mêmes à mesure qu'elles vieillissent. Cependant

> *la plupart des adolescentes ne sont pas conscientes de l'effet sur leur vie personnelle, leur travail et leurs études de l'inégalité des chances offertes aux femmes. De nombreuses adolescentes ne sont pas au courant de l'expérience qu'ont les femmes de la discrimination systémique et des barrières à l'épanouissement, ni de leurs perceptions à cet égard.* (Écoutez-moi, p. 90)

La parole aux jeunes filles : Compte rendu du colloque de 1992

Suite à son sondage de 1990, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a décidé de donner La parole aux jeunes filles lors d'un colloque intitulé «Élargissons le cercle» tenu à Ottawa en avril 1992. Le Conseil y rassemblait 107 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, d'origines et de cultures diverses, venues prendre la parole et «élargir le cercle». Il publiait le compte rendu du colloque en septembre de cette même année.

Les sujets jugés prioritaires par les participantes à ce colloque sont les suivants : le racisme, l'estime de soi, les études, le féminisme et le sexisme, les médias, les jeunes filles handicapées, les mères adolescentes, la pauvreté ainsi que la violence.

Discussion du thème :

Par rapport au sujet qui nous intéresse, il fut remarqué que l'expression «égalité des sexes» n'a pas été évoquée souvent pendant la fin de semaine. Cette notion a plutôt été comprise dans celles de féminisme et de sexisme. Si, au départ, les participantes ont été rebutées par la notion de féminisme (notion associée à la haine des hommes et à l'agressivité), il semble qu'au fur et à mesure du colloque, leur perception a changé pour comprendre que le féminisme est «un mouvement en faveur des choix, un moyen pour les femmes d'atteindre leur but». Selon ces adolescentes, le sexisme est cependant très répandu dans les écoles, tant chez le corps enseignant que dans les manuels scolaires. Elles ont fait remarquer que *«les écoles perçoivent l'éducation et la société selon une perspective essentiellement masculine»*. (p. 24) Il fut suggéré de ne pas blâmer les garçons qui sont «contraints à se conformer aux stéréotypes qui leur sont imposés».

Dans la Déclaration des déléguées émise à la fin du Colloque, on a combiné des résolutions touchant à tous les points de discussion. On y trouve plusieurs références à la notion d'égalité des sexes. La Déclaration dit en effet :

«qu'il soit résolu que la société canadienne...
- encourage la liberté d'action des femmes;
- traite les femmes dans un esprit de respect, d'égalité et de dignité...;
- modifie les attitudes négatives et intolérantes entre hommes et femmes par l'éducation et le respect mutuel...;
- reconnaisse la nécessité et l'avantage du partage égal des droits et des privilèges entre les femmes et les hommes;
- fasse en sorte que les femmes ne soient plus encouragées — voire contraintes — à vivre sous la dépendance des hommes;
- respecte le choix des femmes de poursuivre une carrière ou d'élever une famille.»

On voit que l'inégalité basée sur le sexe est quelque chose qui est perçu chez les adolescentes qui ont participé à ces trois activités de recherche et de sensibilisation. Cette inégalité est perçue dans leur environnement et se retrouve chez les adultes, les jeunes garçons et dans les outils de formation.

Les stéréotypes sexistes en milieu scolaire franco-ontarien : Un dossier à rouvrir

Cette enquête effectuée pour le compte de ACTION-ÉDUCATION FEMMES ONTARIO et publiée en octobre 1990 fait état effectivement du peu de progrès effectué dans les écoles françaises de l'Ontario par rapport aux divers points énumérés plus haut et faisant partie des revendications des jeunes femmes présentes au Colloque du CCCSF. Le rapport conclut que :

- il y a peu de mesures prises pour mettre en application la politique du gouvernement de l'Ontario en matière d'égalité des sexes;

- il existe un manque de sensibilisation au choix du matériel scolaire non sexiste;

- peu d'efforts sont déployés pour éliminer le sexisme des activités d'apprentissage;
- les enseignantes et les enseignants reçoivent peu de soutien en ce sens de la part de leurs conseils scolaires;
- les attentes et comportements du personnel enseignant sont encore imprégnés de sexisme;
- les élèves sont encore prisonniers et prisonnières de certaines images stéréotypées de leur rôle.

Discussion du thème :

Dans la partie de l'étude qui traite d'une enquête auprès d'élèves de la province choisis à trois niveaux, soit 1re année, 6e année et 12e année, (enquête par questionnaire ne comprenant que des questions fermées réalisée auprès de 212 élèves), la recherchiste note un certain progrès pour ce qui est des perceptions, tant chez les filles que chez les garçons, en ce qui a trait à la répartition des tâches domestiques et en ce qui a trait à une ouverture aux carrières non traditionnelles pour les filles.

On trouve dans cette étude une perception que les enseignantes et les enseignants ont des attentes égalitaires pour ce qui est des réussites scolaires des filles et des garçons, surtout au niveau de l'évaluation. Cependant, quand il s'agit de leur attribuer des tâches, de les punir ou simplement de communiquer avec eux, les élèves de 6e et de 12e année perçoivent un traitement différentiel basé sur le sexe chez le personnel enseignant.

Nos jeunes, leur santé : Opinions et comportements des 11, 13 et 15 ans au Canada et dans dix autres pays

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a entamé en 1982 une étude en collaboration avec plusieurs pays dans le but de recueillir de l'information pouvant servir à la promotion de la santé et à l'éducation pour la santé dans les écoles et auprès des jeunes. En 1989-1990, Santé et Bien-être social Canada avec l'Université Queen's de Kingston procéda à cette vaste enquête au Canada. Le rapport, intitulé Nos jeunes, leur santé, a paru à l'été de 1992.

Cette vaste étude a été conçue de façon à simuler une étude longitudinale en visant trois groupes d'âges, les 11, 13 et 15 ans. Un questionnaire fermé a été rempli par 7 497 élèves, garçons et filles de toutes les régions du Canada répartis également dans les trois groupes d'âges. Enfin, à noter qu'ici encore, les réponses au questionnaire ont été reçues en avril et mai 1990. (Cela fait donc quatre études qui ont sondé certains élèves canadiens à peu près au même moment.)

Discussion du thème :

Par rapport au sujet qui nous intéresse dans le présent document, les résultats suivants comportent un intérêt particulier. On y affirme en effet que :

- les jeunes au Canada ont plus de difficulté à discuter avec leurs parents et sont plus nombreux à avoir des différends avec eux que ceux de tous les autres pays. Le phénomène est plus marqué chez les filles et s'accentue avec l'âge;

- les garçons ont été plus nombreux à répondre positivement à la plupart des questions liées à l'estime de soi, les écarts étant particulièrement évidents chez les 13 et 15 ans;

- les différences entre les réponses des garçons et des filles peut révéler que les jeunes Canadiennes n'ont pas accès à autant de soutien social que les jeunes Canadiens, ce qui pourrait expliquer les écarts importants entre les niveaux d'estime de soi indiqués.

Dans leur analyse des résultats, les recherchistes notent que les résultats différentiels entre garçons et filles pour ce qui est de leur insatisfaction dans leurs rapports familiaux ainsi que par rapport au stress, est un phénomène récent qui peut être lié à l'incapacité des parents de fournir l'appui nécessaire aux jeunes femmes alors qu'elles préparent leur plan de carrière.

Enfin, dans leurs conclusions, les recherchistes avancent une hypothèse qui doit nous faire réfléchir sérieusement sur l'importance des inégalités des sexes au Canada :

> *Le résultat le plus significatif de cette étude est peut-être qu'en comparaison aux jeunes Européens, les jeunes au Canada vivent des rapports plus tendus avec leurs parents et même avec leurs pairs. C'est surtout le cas pour les filles et cela peut être dû à des problèmes d'intégration liés à leurs aspirations de carrière, à leur perception de leur corps et au fait de devoir composer avec les valeurs traditionnelles associées au mariage et à la famille. Bien qu'il n'y ait pas de doute que ces jeunes femmes aspirent à une carrière, elles ne semblent pas avoir l'appui complet de leurs parents et de leurs professeurs en ce qui a trait aux répercussions de leurs aspirations pour l'avenir. Les garçons ne montrent pas autant de tension de ce genre, mais ils ne semblent pas conscients des responsabilités accrues pour ce qui est d'élever des enfants et de tenir maison.*
>
> (Nos jeunes, leur santé, p. 96)

Shortchanging Girls, Shortchanging America : A Nationwide Poll to Assess Self-Esteem, Educational Experiences, Interest in Math and Science, and Career Aspirations of Girls and Boys aged 9-15

Au même moment où plusieurs groupes et recherchistes s'intéressaient aux inégalités sexuelles chez les élèves canadiens, une préoccupation similaire se révélait aux États-Unis par la voix de l'American Association of University Women qui parrainait une recherche au Greenberk-Lake Analysis Group. De septembre à novembre 1990, l'équipe de recherche a administré un questionnaire à 3 000 enfants de la 4e à la 10e année dans douze régions du pays.

Discussion du thème :

La découverte la plus intéressante de cette recherche est la suivante : d'année en année, garçons et filles éprouvent une perte dans leur estime de soi; cependant, cette perte est plus prononcée chez les filles et elle a des effets plus durables. En effet, à l'école élémentaire, 60 p. 100 des filles disent être contentes d'elles-mêmes, alors que 67 p. 100 des garçons disent la même chose. En 10e année, l'écart entre filles et garçons passe de 7 p. 100 à 17 p. 100, seulement 29 p. 100 des filles se disant contentes d'elles-mêmes, 46 p. 100 des garçons souscrivant à cette même affirmation.

Les auteurs de cette recherche observent qu'un niveau plus élevé d'estime de soi chez les garçons se traduit par des aspirations de carrière plus élevées que chez les filles. Ils observent aussi une forte relation entre les résultats en mathématiques et en sciences et le niveau d'estime de soi. Or, il appert que les garçons aiment plus ces deux matières que les filles et estiment plus que les filles qu'ils peuvent y réussir. Il semblerait donc y avoir une sorte de causalité circulaire entre estime de soi, résultats en mathématiques et en sciences, et aspirations de carrière.

Cette recherche confirme aussi un phénomène social récent : effectivement, garçons et filles perçoivent qu'à l'avenir, les filles devront combiner travail à l'extérieur de la maison et travail à la maison.

Fil conducteur de ces recherches

Il est remarquable de constater qu'un si grand nombre de recherches ait été entrepris à peu près en même temps, auprès des mêmes populations, à la recherche des mêmes pistes. En effet, 1990 aura été une année charnière pour les adolescentes du Canada.

Ce qui peut étonner, c'est l'ampleur de la similitude des observations de ces études, leur correspondance. Cela ne peut que nous convaincre de leur valeur, de leur importance; cela ne peut que nous stimuler à vouloir agir. Savoir, pour se questionner et pour agir.

SAVOIR...

Que les adolescentes du Canada sont coincées entre deux croyances ou perceptions contradictoires : d'une part, elles subissent quotidiennement dans leur milieu scolaire, familial et communautaire des relations discriminatoires basées sur le sexe, ce qu'elles dénoncent mais ce qui contribue à perpétuer les stéréotypes sexuels jusque dans leurs choix de carrière; et d'autre part, elles croient très massivement qu'elles ont les mêmes chances que les garçons de réussir dans la vie.

SE QUESTIONNER...

Croyons-nous que les différences de réussite scolaire en mathématiques et en sciences sont dues à des causes innées, à des différences naturelles entre filles et garçons ou sont-elles plutôt dues à des causes culturelles et structurelles, résultat de nos institutions et du traitement différentiel qu'on y est fait aux deux?

Croyons-nous qu'il faut en arriver à un état où le sexe n'intervient plus comme facteur de différenciation, à une société qui soit sexuellement neutre, ou croyons-nous que ce sont les jeunes filles qu'il faut changer pour les rendre plus conformes aux garçons? Croyons-nous qu'il faut intervenir dans le milieu scolaire en vue de changements qui toucheront seulement les filles, les enseignantes, ou croyons-nous qu'il faut inclure les garçons et les enseignants dans toute démarche de conscientisation et de changement?

Croyons-nous qu'il soit préférable de laisser les adolescentes croire qu'il n'existe pas de différenciation basée sur le sexe dans le monde qui les attend après leurs études ou croyons-nous qu'elles seraient mieux préparées pour confronter cette différenciation si elles en étaient plus conscientes?

Dans la section suivante, nous allons voir à quelles inégalités les adolescentes canadiennes se réfèrent quand elles parlent de leur milieu scolaire et donc quels changements il faudrait envisager dans ce milieu. Puis nous verrons si effectivement le monde adulte leur réserve des chances égales de réussite. En connaissant mieux ces deux références, il sera possible de commencer à identifier des actions possibles pour changer l'une et l'autre afin de desserrer l'étau qui rend la vie plutôt difficile pour les adolescentes de 1990, comme on a pu le constater dans les études citées plus haut.

L'égalité des sexes dans le milieu des adolescentes d'aujourd'hui

Perceptions des adolescentes et des animatrices de groupes de discussion

Est-ce que les adolescentes qui ont participé à l'étude A Cappella perçoivent que le monde dans lequel elles évoluent est un monde voué à l'égalité des sexes? Écoutons ce que ces jeunes filles ont à dire à ce sujet :

Lorsque je reprends un enseignant qui a fait une remarque sexiste, pourquoi est-ce que je me fais toujours répondre par une insulte?

Les profs demandent de l'aide plus souvent aux garçons qu'aux filles.

Les gars dans la classe sont tellement exigeants et bruyants que les profs n'ont pas la chance de s'occuper de nous.

C'est frustrant d'avoir à confronter les stéréotypes des gars par rapport aux filles.

Les gars peuvent être machos; je dois être mignonne.

Les filles cherchent une relation stable. Les gars ne veulent que forniquer.

Il faudrait rendre les gars conscients de ce que ça veut dire être une fille.

Mes frères l'auront plus facile que moi parce qu'ils sont des gars.

Les foyers sont les endroits où se développent les attitudes, les perceptions ainsi que les préjugés.

Des profs mâles font des remarques sexistes et en rient. Quand j'ai protesté, il a dit que les féministes n'avaient pas le sens de l'humour.

Je m'inquiète toujours de ma réputation et de ce que les autres pensent de moi. J'aimerais savoir comment me donner un peu plus de confiance.

Les gars veulent que les femmes soient indépendantes et aient une carrière. La majorité des gars ne veulent pas de filles qui soient féministes.

Il y a deux poids, deux mesures pour les gars et pour les filles au sujet du sexe. Un gars est «cool» mais une fille est une putain.

Puisque les animatrices de groupes de discussion ont été appelées à réagir aux propos des adolescentes, il serait bon aussi d'inclure quelques-uns de leurs propos :

> *Les filles ont insisté sur le besoin de la pertinence de la matière qu'elles étudient à l'école, des exemples utilisés par les animateurs et animatrices, et des discussions avec les parents et le personnel enseignant. «Ne nous parlez pas de choses qui n'ont aucune signification pour nous, qui n'ont aucun rapport avec notre vie...» Ces élèves, qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme, ont peur de la vie adulte. Elles envisagent l'inconnu avec appréhension.*
>
> *Le sentiment d'un manque de maîtrise et d'un manque de pouvoir ont été exprimés par rapport aux interactions des filles avec leurs parents, le personnel enseignant et le système judiciaire.*
>
> *Les filles croyaient fermement qu'il y a du favoritisme à l'école et à la maison.*
>
> *Elles croient que le personnel enseignant trouve que les garçons sont meilleurs qu'elles.*
>
> *Un sujet majeur : les stéréotypes sexuels à l'école.*
>
> *Elles sont conscientes du favoritisme envers les mâles à la maison et à l'école.*
>
> *Ma perception est que la société est tout à fait patriarcale et que les filles sont confuses. Doivent-elles espérer une carrière ou être la fille soumise souhaitée par le père?*
>
> *Elles ressentent profondément les effets du favoritisme à l'école et à la maison. Les grandes questions semblaient être la pression des camarades et le favoritisme.*
>
> *Les filles n'apprécient pas qu'on donne aux garçons les tâches plus difficiles comme transporter les chaises, ou l'équipement et qu'on demande aux filles les choses créatives, comme décorer le gymnase. Les gars aussi peuvent être créatifs.*
>
> *Le sentiment d'être sans pouvoir et le manque d'espoir dans l'avenir.*

Les propos de ces adolescentes et de leurs enseignantes sont éloquents; à eux seuls, ils évoquent l'éventail des ressentiments sentis par les jeunes filles à l'égard de leur entourage : familles, parents, frères, garçons, enseignants, programmes scolaires, écoles. Ils soulignent l'existence de deux poids, deux mesures, de sexisme, de favoritisme, de préjugés et de rôles stéréotypés. On sent chez ces jeunes femmes des sentiments de frustration, d'injustice, d'ambivalence, d'impuissance et de perte de confiance en elles-mêmes. Voyons quel rôle l'école peut jouer et joue présentement dans la question qui nous préoccupe.

Le rôle de l'école

Posons comme prémisse de base que l'égalité des sexes est un but à poursuivre en vue d'un plus grand respect des droits de la personne et d'une plus grande justice sociale. S'ajoute à ces

raisons de poursuivre une plus grande équité en matière de sexes la composante économique où chaque individu, femme ou homme, est appelé à contribuer à l'essor économique de sa communauté tout en pourvoyant à ses propres besoins. L'école ne peut pas reculer devant ses responsabilités dans la poursuite de ces objectifs puisqu'elle joue un rôle majeur dans la formation des enfants. Bien sûr, elle ne peut pas seule renverser une tendance sociale profondément ancrée de différenciation sociale par le sexe mais l'école peut et doit jouer un rôle prépondérant en vue d'établir une société plus sensible aux besoins des femmes comme à ceux des hommes.

L'école doit combattre les inégalités liées au sexe; elle doit former les jeunes à percevoir leurs effets insidieux et les équiper pour en rejeter les conséquences. Pour ce faire, elle doit non seulement abaisser les barrières en vue de chances égales pour tous et toutes, mais promouvoir le changement dans tout ce qui désavantage les femmes par rapport aux hommes dans la culture scolaire elle-même, dans le visible autant que l'invisible, dans le dit autant que le non-dit. Car il appert que la structure même du système d'éducation, malgré le dit autant que le non-dit. Car il appert que la structure même du système d'éducation, malgré le discours officiel qu'on y tient, contribue à promouvoir l'inégalité entre les femmes et les hommes.

Il est possible de vérifier la participation du système scolaire au maintien de cette inégalité en observant bien sûr des phénomènes objectifs, quantifiables et mesurables (par exemple en mesurant le nombre de femmes à la direction d'écoles par rapport aux hommes) et cela grâce à des études empiriques. Mais il est aussi possible de la vérifier par la voie d'études plus subjectives et qualitatives (par exemple sur le style de leadership exercé par ces hommes et ces femmes à la direction d'écoles).

Allons-y d'abord de quelques indices qui ont été relevés au cours d'études récentes et qui ont mesuré quantitativement l'appui persévérant du système scolaire aux inégalités et cela malgré l'adoption de politiques officielles de la part de nombreux ministères de l'éducation.

Les dernières données sur le pourcentage des femmes occupant des postes de responsabilité au sein des écoles canadiennes (à l'exception du Québec) démontrent qu'entre 1980 et 1990, il y a eu : 1) une augmentation de 4 p. 100 du pourcentage de femmes enseignantes dans les écoles élémentaires et secondaires (de 59,2 p. 100 à 63,5 p. 100) et 2) une augmentation du pourcentage des femmes dans les trois catégories de postes de responsabilité, soit la direction (augmentation de 6 p. 100, soit de 13 p. 100 à 19 p. 100), la direction adjointe, (augmentation de 14 p. 100, soit de 15 p. 100 à 29 p. 100) et les chefs de section, (augmentation de 10 p. 100, soit de 20 p. 100 à 30 p. 100).

C'est donc dire que, grâce à une sensibilisation qui se voulait massive en matière d'équité dans la représentation des femmes au sein de ces catégories d'emplois, les pourcentages ont augmenté, il est vrai; mais il faut aussi observer que cette augmentation n'est pas très élevée au niveau de la direction des écoles (6 p. 100), à peine plus, d'ailleurs, que l'augmentation des femmes ayant qualité d'enseignantes (4 p. 100). Il faut aussi continuer d'observer les immenses différences entre hommes et femmes, notamment la surreprésentation des femmes (+14 p. 100) dans la profession en général et leur sous-représentation (-24 p. 100, pour une différence de 38 p. 100) dans les postes de responsabilité. Le chemin sera encore long pour mener à l'équité dans ces catégories d'emploi car, au rythme où le progrès s'effectue, il faudra encore quelques décennies pour y arriver.

Le sexisme dans les manuels scolaires est un autre lieu d'études quantifiables. Contrairement à ce qu'on peut penser, on n'observe pas de progrès énormes de ce côté depuis les vingt ans que le problème est reconnu. Certaines études ont démontré que si les rôles de papa et maman sont plus diversifiés dans les livres de lecture, les femmes sont peu souvent les personnes de

référence dans les manuels scolaires en général, que ce soit dans les manuels d'histoire, de littérature ou de sciences. Il y a bien eu quelques ajouts à la liste de personnes ayant contribué au développement des sciences telle Marie Curie, mais il n'y a pas eu de remaniement en profondeur des textes eux-mêmes. De plus, une recherche a démontré que les conseils scolaires n'apportent aucune aide systématique au personnel enseignant qui voudrait choisir des manuels non sexistes.

S'il est un changement qui s'est effectué dans les dernières années, c'est au niveau de l'ouverture vers des carrières pour les filles. D'ailleurs, les études démontrent que les garçons autant que les filles perçoivent que celles-ci vont s'acheminer comme eux vers une carrière. Les études démontrent aussi que l'intervention la plus grande dans le milieu scolaire en vue d'une plus grande égalité femme-homme se fait au niveau de l'orientation des filles vers des carrières non traditionnelles. De nombreuses activités sont organisées, en particulier dans les écoles secondaires, en vue de sensibiliser les jeunes filles à une multitude de carrières jusque-là réservées aux hommes, et il semble que ces programmes aient eu un certain impact. Ce sont là deux autres indices mesurables en matière d'égalité femme-homme.

D'autres études ont mesuré le temps accordé par le personnel enseignant aux garçons et aux filles dans la salle de classe et ces mesures ont toujours défavorisé les filles. Ce que les études plus qualitatives démontrent, cependant, c'est qu'aucun changement n'est venu influencer la culture scolaire en général, qui est toujours androcentrique (c'est-à-dire centrée sur les valeurs et les qualités dites masculines). Que ce soit le temps accordé aux garçons par rapport au temps accordé aux filles, l'approche dans l'enseignement d'une matière comme les mathématiques et les sciences, l'importance accordée aux succès dans les activités sportives, les références utilisées ou encore les exemples cités, les études démontrent que le milieu scolaire participe à la construction d'une réalité androcentrique, qui surévalue l'expérience masculine, les priorités masculines au détriment de l'expérience et des priorités féminines.

Les propos des adolescentes qui ont pris la parole dans l'étude A Cappella disent bien que les filles favorisent le relationnel, qui est peu touché dans les programmes d'études et peu utilisé dans le matériel pédagogique. Quand les adolescentes ont énuméré ce qui les avaient préoccupées dans la dernière semaine, il y avait en effet prépondérance de conflits relationnels qui reçoivent peu d'attention au programme. Quand ces jeunes femmes disaient souhaiter que l'enseignement soit pertinent à leurs besoins et à leurs intérêts, c'est que justement le milieu scolaire évite de traiter de leurs préoccupations et de leurs besoins et pourtant répondent aux besoins et préoccupations des garçons. On n'a qu'à penser à l'introduction des condoms dans les écoles, qui n'ont pas été proposés pour protéger les jeunes filles contre les grossesses non voulues autant que pour protéger les garçons contre les maladies transmises sexuellement.

Pour satisfaire les besoins des filles comme ceux des garçons, l'école devra favoriser le relationnel, le subjectif, l'intuitif et le personnel autant que l'objectif, l'analytique et le rationnel. Il devrait s'ensuivre que les filles se sentiront plus valorisées, qu'elles conserveront plus intacte pour plus longtemps leur estime de soi, qu'elles prendront une part plus active aux activités de l'école, qu'elles se sentiront plus souvent en situation de pouvoir et pourront même contrer le harcèlement sexuel et la violence.

Quand l'enseignement sera prodigué autant pour les filles que pour les garçons, la notion de différence ne sera plus perçue comme une déficience, autant chez les filles que chez les garçons. Quand le leadership dans les écoles sera assumé autant par des femmes que par des hommes, il sera plus partagé, plus coopératif, moins antagoniste et autoritaire. Et l'effet de cela pourrait être bénéfique autant pour les garçons que pour les filles.

L'égalité des sexes et la réalité canadienne d'aujourd'hui

Écoutons d'abord les propos des adolescentes canadiennes et de leurs animatrices quand elles parlent de leur avenir :

> *Quand la discussion portait sur l'avenir, une seule jeune fille a mentionné l'université. Une autre a dit que les filles voudraient toutes épouser un millionnaire. Une autre a dit : «Ça peut paraître stupide, mais je me sentirais mieux si je travaillais pour gagner ma vie.»*
>
> *Les filles mettaient l'accent sur les carrières et sur l'emploi bien qu'elles souhaitaient avoir une famille à un moment donné dans leur avenir. Elles ne voient pas la vie en rose. Elles reconnaissent qu'il y a des problèmes relatifs au travail, des ennuis financiers, des difficultés relatives au divorce et aux enfants. Elles s'attendent à rester au même niveau de vie que leurs parents — c'est-à-dire qu'elles ne vont pas épouser un homme riche, vivre dans une grande maison, ni être célèbres. Elles avouent qu'il y a de la discrimination fondée sur le sexe dans des situations isolées, par exemple lorsqu'il a été décidé d'éliminer la gymnastique des écoles mais de garder le football, mais ELLES SEMBLENT INCONSCIENTES DU FAIT QUE LA DISCRIMINATION SOIT TRÈS RÉPANDUE DANS LA SOCIÉTÉ.*
>
> *Quels cours vais-je suivre à l'université? Est-ce que j'aurai un emploi quand j'aurai terminé mes études?*
>
> *Est-ce que je vais pouvoir subvenir correctement aux besoins de ma famille? Dans quelle sorte de monde vivront les enfants que j'aurai?*
>
> *Je veux être une bonne mère et je veux avoir une carrière. Comment ferais-je les deux?*
>
> *Tu ne peux pas faire comme tu veux quand tu es mariée et que tu as une famille parce que peut-être que ton partenaire ne voudra pas partager les tâches domestiques et le soin des enfants.*
>
> *Il est important d'apprendre à faire face à la discrimination dans le monde du travail sans être féministe (pouah).*
>
> *Si je deviens avocate, est-ce que j'aurai du temps pour m'occuper de ma famille?*
>
> *L'avenir : «Que vais-je devenir?» Ce point a été soulevé quelles qu'étaient les questions posées. Les filles, même dans les classes de 9e année, avaient à la fois hâte et peur de quitter la sécurité de l'école.*
>
> *Un manque absolu de perception de la réalité. Tout le monde me traitera bien, mon ami/mari m'aimera.*
>
> *Elles auront toutes des carrières et des familles.*

> *Je n'arrive vraiment pas à comprendre les gens qui me disent que ça va être difficile pour moi parce que je suis une femme. J'ai toujours été première de classe et personne ne se moque de moi pour ça. Je me sens vraiment fière de qui je suis. Je ne pense jamais avoir eu de la difficulté à trouver un emploi d'été parce que je suis une fille. Je n'aurai pas à m'en faire à propos du ménage : je vais être assez riche pour avoir une femme de ménage ou mon partenaire et moi (si je décide de vivre avec quelqu'un) nous allons partager les tâches domestiques et les soins des enfants. C'est moi qui décide de mon avenir.*

Rappelons-le : 91 p. 100 des jeunes filles qui ont participé à la recherche pour l'étude A Cappella ont dit qu'elles étaient tout à fait d'accord ou d'accord avec l'affirmation suivante : «*Je crois que les femmes de nos jours ont d'aussi bonnes chances de réussir dans le monde que les hommes.*»

Avant de confronter ces propos à la réalité canadienne d'aujourd'hui, faisons une brève incursion dans l'histoire afin de mieux savoir d'où nous venons. La condition des femmes au Canada a évolué grandement depuis le début du siècle mais notamment depuis une vingtaine d'années. Mais, si de nombreux progrès ont été réalisés, si les améliorations nous semblent si grandes, c'est parce que la situation était vraiment déplorable.

Nous allons donc jeter un coup d'oeil du côté de l'évolution des droits des femmes au Canada. Il sera ensuite question de la femme et la pauvreté, de l'équité en matière d'emploi, des femmes entrepreneures et des femmes et la politique.

L'égalité des droits des femmes au Canada

On peut séparer l'évolution de la condition féminine au Canada en deux périodes, soit celle qui fut consacrée à l'obtention d'une égalité de droits et la plus récente qui est consacrée à l'obtention d'une égalité effective. Les deux étapes s'inscrivent dans un mouvement similaire de par le monde surtout depuis l'intervention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans cette évolution.

Le droit de vote :

Au début du siècle, la femme n'était à toute fin pratique qu'une pupille de l'État et un être entièrement soumis à l'autorité masculine. C'est suite à l'amorce de la conquête des droits des femmes dans le monde en général, (les Australiennes avaient obtenu le droit de vote en 1900 et les Néo-Zélandaises dès 1893) que les femmes canadiennes s'engagèrent dans la lutte pour l'obtention de droits égaux. Constatant les inégalités de traitement, les femmes ont visé d'abord l'obtention du droit de vote afin de pouvoir influencer par la suite l'ouverture à une société plus égalitaire. C'est ainsi qu'est né le mouvement des suffragettes.

Il faut dire qu'au siècle précédent, le droit de vote était loin d'être universel même chez les hommes. L'obtention du droit de vote pour les femmes s'inscrivait donc dans une continuation des luttes menées jusque-là pour l'élargissement du droit de vote. Au Canada, ce droit fut accordé, au niveau fédéral, grâce à une conjoncture spéciale créée par la Première Guerre. Le Premier ministre d'alors, Robert Borden, désirait faire adopter un projet de loi sur la conscription. Il présumait que les infirmières en poste à l'étranger et les femmes dont les maris et les fils

étaient déjà partis au front appuieraient un tel projet de loi. Il leur accorda donc le droit de vote en 1917 et son projet de loi fut adopté. L'année suivante, le droit de vote fut accordé à toutes les femmes de 21 ans et plus. Les femmes réussirent à obtenir le droit de suffrage en 1920 aux États-Unis (au niveau fédéral), en 1928 en Angleterre et en 1944 en France.

L'obtention de ce droit a varié dans les provinces canadiennes selon les territoires administratifs. Les dates d'obtention furent les suivantes, le mouvement s'effectuant d'ouest en est, exception faite du Québec qui fut la dernière province à céder :

Manitoba	1916
Saskatchewan	1916
Alberta	1916
Colombie-Britannique	1917
Ontario	1917
Nouvelle-Écosse	1918
Nouveau-Brunswick	1919
Île-du-Prince-Édouard	1922
Terre-Neuve	1925
Québec	1940

Ce n'est qu'en 1921 qu'une femme, Agnes MacPhail, se fit élire à la Chambre des communes et en 1951 une femme, Ellen Fairclough, accéda au cabinet fédéral.

Commença dans les années 20 une longue saga judiciaire autour de la question suivante : les femmes sont-elles des «personnes»? En effet, le critère de nomination des membres du Sénat contenu dans l'article 24 de la Loi constitutionnelle de 1867 est qu'il doit s'agir de «personnes ayant les qualités requises». On devait donc établir si les femmes étaient des personnes au sens de la Constitution, ce qui n'était pas évident pour les messieurs du temps. Un premier jugement de la Cour suprême du Canada rendu en 1928 répondit par la négative, se fondant sur le motif que la femme n'était pas autorisée à occuper une charge publique en vertu de la common law, du droit civil et du droit canon. La Cour précisait que ce jugement était lié à un respect des femmes et au sens de décorum. Il en est résulté une présomption d'inhabileté des femmes à participer à la vie politique du pays. Le jugement fut porté en appel devant le Conseil privé britannique (la cour de dernière instance d'alors) qui l'infirma en 1929, ouvrant les portes du Sénat aux femmes. La première femme nommée au Sénat, Cairine Wilson, est entrée en fonction l'année suivant ce jugement, soit en 1930.

Le droit à l'éducation et à la vie professionnelle :

Un autre droit qui fut chèrement gagné par les femmes est celui d'accéder aux études et aux professions. Jusqu'en 1849, et ce malgré un grand besoin de personnel enseignant, on leur refusait l'accès à la formation pédagogique, date à laquelle la première femme fut admise à une école normale du Nouveau-Brunswick. C'est aussi une université du Nouveau-Brunswick qui décerna le premier baccalauréat à une femme et ce, pour tout l'Empire britannique, en 1875, à la Mount Allison University. La University of Toronto refusa l'admission aux femmes jusqu'en 1884 et ce n'est que l'incitation économique à de plus nombreuses admissions payantes qui fit changer la pratique au sein des universités canadiennes. Au début, on confinait les étudiantes à certains programmes (arts et économie domestique) puis lentement, elles purent accéder aux programmes menant aux professions libérales.

En 1920, un sixième de la population universitaire était composée de femmes. La première avocate a été inscrite au Barreau de l'Ontario en 1897, mais seulement en 1942 au Québec. Au Québec encore, il fallut attendre 1930 pour qu'une étudiante soit acceptée à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Selon Statistique Canada, en 1971, 38 p. 100 des personnes inscrites aux universités étaient des femmes et ce chiffre est passé à 47 p. 100 en 1981. C'est surtout en médecine, en droit, en médecine vétérinaire et en pharmacie que les augmentations ont été substantielles. Il reste quand même que les sciences demeurent encore aujourd'hui la chasse gardée des hommes comme en fait foi un article paru dans la revue Macleans en août dernier. On y fait état d'une diplômée en physique de la University of Toronto qui rejoint les rangs professoraux de Harvard après avoir été rejetée par son alma mater où le département de physique est toujours composé de 50 hommes.

Le droit à l'égalité :

La société canadienne a longtemps toléré la discrimination en général, que ce soit la discrimination liée à la religion, à la race, à la couleur ou au sexe. Il a longtemps existé au Canada une discrimination faite aux femmes dans plusieurs secteurs que ce soit le vote, les études, le logement, l'emploi, la rémunération, la possibilité de siéger à un jury, le régime matrimonial, les enfants, etc. Le premier effort pour restreindre cette discrimination par voie législative remonte à 1960 alors que le Parlement canadien adoptait la Déclaration des droits de la personne. Simple loi fédérale ayant autorité seulement sur la législation fédérale, cette déclaration ne fit que fouetter le besoin et le désir de mieux définir et protéger les droits des femmes.

En 1967, le gouvernement canadien posa un geste majeur pour l'aider à planifier une stratégie en vue de créer une égalisation de la situation des femmes. Grâce à l'initiative d'une secrétaire d'État, Judy LaMarsh, il mit sur pied la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (appelée plus tard la Commission Bird) en réponse aux pressions des groupements féminins. Les sept commissaires (cinq femmes et deux hommes) établirent au départ les principes suivants :

- tout être humain peut jouir des droits et des libertés proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- les femmes doivent avoir d'égales possibilités de partager les responsabilités de chacun envers la société, aussi bien que les privilèges et les prérogatives que celle-ci leur reconnaît;
- la femme doit avoir le droit de décider elle-même, en toute liberté, si elle va occuper un emploi à l'extérieur du foyer ou non;
- le soin des enfants est une responsabilité que doivent se partager la mère, le père et la société;
- la société a une responsabilité particulière envers la femme, à cause de la grossesse et des naissances, et il faudra toujours des mesures spéciales concernant la maternité;
- dans certains domaines, les femmes ont besoin, pendant une période intérimaire, de mesures spéciales afin d'effacer et de combattre les effets néfastes de la discrimination.

Si ces énoncés nous semblent aller de soi et tout à fait normaux aujourd'hui, en 1967, ils étaient à l'avant-garde. Le rapport de la Commission définit clairement le statut économique, politique, social et juridique des Canadiennes. Déposé en 1970, il enclencha une série de mesures qui donnaient suite à ses recommandations, notamment la création d'un poste de Ministre responsable de la situation de la femme, la nomination d'une coordinatrice de la situation de la femme au Bureau du Conseil privé, la constitution d'un comité interministériel chargé de donner suite au rapport, l'établissement de l'Office de la promotion de la femme au sein de la Commission de la fonction publique et la création de postes supérieurs dans quatre ministères clés chargés d'examiner les répercussions des politiques et des programmes sur la situation de la femme.

En 1972, une conférence organisée pour étudier le rapport de la Commission entraîna la mise sur pied d'un regroupement national de femmes appelé Comité national d'action, devenu depuis un important groupe de pression, probablement le plus puissant groupe de pression des féministes au pays. Il travaille à promouvoir des réformes législatives en matière de droits des femmes et sensibilise le public en général aux préoccupations des femmes. Récemment, dans les discussions autour de l'entente du renouvellement constitutionnel, le Comité recommandait le rejet de l'entente parce qu'il jugeait que la partie de la clause Canada qui traitait des femmes était insuffisante, parlant uniquement de «l'attachement des Canadiens au principe de l'égalité des personnes des deux sexes».

Pour donner suite à une des recommandations de la Commission, le gouvernement créa en 1973 le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF), organisme autonome composé de personnel permanent et bénévole venant de partout au pays et nommés pour une période de trois ans, dont la responsabilité est de conseiller le Ministre sur les moyens d'action, d'effectuer des recherches et d'attirer l'attention publique sur les questions concernant les femmes. Le CCCSF a à son compte de nombreuses études et de nombreux colloques, le plus récent étant celui qui s'intitulait, «Élargissons le cercle». On y a regroupé des adolescentes de partout au Canada et porté une attention particulière aux jeunes filles handicapées, autochtones et de différentes origines ethniques.

La décennie des femmes, décrétée par l'ONU et s'étendant de 1976 à 1985, visait à conscientiser les gens aux inégalités persistantes basées sur le sexe dans les sociétés du monde moderne. Elle espérait aussi développer une solidarité féminine à l'échelle mondiale.

C'est durant cette décennie de la femme que le gouvernement canadien rapatria la Constitution canadienne en y joignant une Charte canadienne des droits et libertés. Cependant, au cours des négociations qui devaient mener à l'adoption de cette charte, il n'était pas évident que les droits des femmes allaient être protégés suffisamment. Aussi, l'intervention dynamique et solidaire de nombreuses femmes (elles furent plus de 1 300 à répondre à l'invitation de certaines leaders et à descendre sur Ottawa), regroupées en une coalition «de femmes et la Constitution», a pu influencer suffisamment les autorités législatives et mener à l'incorporation de garanties solides dans la Constitution.

L'article 15 de la Charte consacre en effet l'égalité de tous et toutes devant la loi et dans son application. On y énumère des formes illicites de discrimination, dont celle basée sur le sexe. L'article 15 prévoit aussi que ces protections antidiscriminatoires n'ont pas pour effet d'interdire des programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, dont la femme (on pense ici à des programmes d'action positive). De plus, et c'est ici que le lobbisme incessant des femmes a été déterminant, l'article 28 de la Charte stipule que la clause dérogatoire ne peut s'appliquer à l'égard des droits des femmes. Cela veut dire

qu'aucun gouvernement, fédéral ou provincial, ne peut utiliser la clause dérogatoire prévue à l'article 33 pour déroger à l'article 15, en ce qui a trait aux droits des femmes. C'est le 15 avril 1987 que la disposition principale de l'article 15 de la Charte est entrée en vigueur.

La femme et la pauvreté

Au Canada, la pauvreté frappe davantage les femmes que les hommes. Elle frappe les femmes salariées comme celles qui n'ont pas de salaires. C'est ce que démontre une étude récente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme intitulée Vivre ou survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté (1990).

De fait, les auteurs affirment dès le départ que 16 p. 100 des femmes sont pauvres alors que 11,7 p. 100 des hommes le sont. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'ils observent que la pauvreté a tendance à se féminiser. En effet, même si les femmes ont toujours couru plus de risques de connaître la pauvreté que les hommes, la proportion de femmes pauvres tend à augmenter depuis les années 70.

Si, pour les femmes comme pour les hommes, la pauvreté est liée à la faiblesse des salaires et à la pénurie d'emplois, il faut ajouter, dans le cas des femmes comme groupe, le fait que le système leur barre la route vers les emplois les mieux rémunérés. De plus, si on ajoute une interaction complexe de facteurs tels le divorce, la séparation, la combinaison de multiples rôles qu'elles sont appelées à jouer comme mères, ménagères et principales responsables du bien-être de la famille, on commence à saisir le pourquoi de la surreprésentation des femmes dans la catégorie des économiquement faibles.

Les mères seules en grande partie sont pauvres. Et on les rencontre de plus en plus au Canada. D'ailleurs, c'est là un des phénomènes sociaux les plus marquants qu'aient connus les pays industrialisés au cours des vingt dernières années.

Dans les familles biparentales au Canada, le travail salarié des femmes a fait baisser le taux de pauvreté de 28 p. 100 en 1977. Malgré cela, même quand les deux conjoints travaillent, 9 p. 100 de ces familles sont aujourd'hui économiquement faibles. Dans tous les cas, les femmes continuent d'assumer la majeure partie des tâches domestiques et des soins aux enfants. Mais les auteures de l'étude observent que le travail rémunéré, malgré tous les obstacles que les femmes rencontrent sur le marché du travail, reste le meilleur moyen pour la femme de sortir de la pauvreté, qu'elle soit célibataire, avec ou sans enfant, ou qu'elle vive en couple. Voici les caractéristiques que les auteurs de l'étude retrouvent le plus souvent pour expliquer la pauvreté : moins de 25 ans, niveau de scolarité inférieur à une neuvième année, immigration récente au Canada, personne seule ou vivant au sein d'une famille monoparentale, personne vivant à l'extérieur de l'Ontario, appartenance à une famille ne comptant que sur un seul salaire et périodes de chômage occasionnelles.

Autre facteur de pauvreté chez la femme : la vieillesse. Il est connu que les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Mais la vieillesse des femmes est souvent marquée par la pauvreté. C'est parce que beaucoup d'entre elles ont consacré leur vie sans rémunération à leur mari et à leurs enfants. La société leur refusait très souvent d'être éduquées ou formées en vue d'un métier quelconque. La société leur refusait aussi d'avoir un travail rémunéré dans bien des cas. Elles se retrouvent un jour veuves, âgées et avec une maigre pension.

On sait qu'à l'avenir cette situation se retrouvera de moins en moins dans notre société puisque, de plus en plus, la femme occupe un emploi rémunéré. Mais aussi longtemps que les emplois des femmes seront moins bien rémunérés que ceux des hommes, ce seront les femmes âgées qui continueront de constituer une bonne partie des pauvres de notre société.

Barrières faisant obstacle à l'équité en matière d'emploi

Entre 1975 et 1985,(soit pendant la Décennie de la femme décrétée par l'ONU), on a estimé qu'à chaque année 10 millions de femmes sont venues s'ajouter à la population active et on a projeté que cette tendance allait s'accentuer avec 13 millions de femmes qui allaient joindre les rangs des travailleuses tous les ans d'ici la fin du siècle.

Le taux de participation des femmes à la population active au Canada est passé de 19,7 p. 100 en 1931, à 29,7 p. 100 en 1961, puis à 55,1 p. 100 en 1986. Il semble bien que les femmes soient sur le marché du travail pour y rester cette fois-ci, contrairement à sa présence sur le marché du travail pendant la guerre alors que le pays faisait appel à ses bras en l'absence des bras mâles partis au front. Il faut dire que la présence des femmes sur le marché du travail est autant une question de développement personnel que de lutte contre la pauvreté.

Au Canada, une deuxième Commission royale d'enquête préoccupée du sort des femmes fut nommée en 1984. Présidée par la juge Rosalie Abella, cette commission devait donner le coup d'envoi à la deuxième révolution en rapport avec l'égalité des femmes, soit l'égalité effective. Il restait en effet à produire des conditions économiques, politiques et sociales devant mener à une égalité effective.

La Commission avait comme mandat d'enquêter sur les moyens les plus efficaces et équitables de promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi et par conséquent, d'éliminer la discrimination systémique. Histoire d'évaluer les changements souhaités par les programmes d'action positive mis en place à la Fonction publique depuis 1979, la Commission se voyait confier un mandat parallèle : enquêter sur les pratiques d'emploi de onze sociétés d'État et d'entreprises appartenant au gouvernement.

Le rapport de la Commission intitulé, Égalité en matière d'emploi, recommandait qu'une loi soit adoptée en vue d'obliger tous les employeurs assujettis à la réglementation fédérale, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, à adopter des mesures d'action positive, bien que le rapport avait plutôt pour but de favoriser l'«équité en matière d'emploi».

Pourquoi en être arrivé là? Pourquoi devoir instituer des mesures pour favoriser les femmes? C'est que l'égalité dans les droits ne produisait pas l'égalité dans les faits. Au contraire, et ceci est un phénomène mondial, on continue d'observer l'existence d'une discrimination systémique contre les femmes dans l'emploi. Il existe en effet toute une liste de barrières qui empêchent les femmes d'accéder à une égalité effective. Il y a discrimination systémique quand les lois ou les pratiques qui ne semblent pas nécessairement discriminatoires, parce qu'elles assurent un traitement égal à toute personne, ont un effet disproportionné sur les femmes. La discrimination systémique peut se retrouver à tous les niveaux structurels d'une organisation, y compris dans les critères d'embauche, les modalités de recrutement et de promotion, les politiques sur la formation en cours d'emploi et les écarts injustifiés dans les salaires et les avantages. Par exemple, l'embauche sur référence dans un milieu de travail dominé par des hommes peut supposer que moins de femmes entendront parler des perspectives d'emploi.

Quelles sont les barrières que l'on continue d'observer et qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes? Nous allons en regarder quelques-unes qui prévalent dans la société canadienne.

La ségrégation sectorielle :

L'inégalité des femmes dans l'emploi découle d'abord du type d'emplois qu'elles occupent. La notion d'emplois «féminins» et «masculins» reste profondément ancrée dans la conscience sociale, y compris des femmes elles-mêmes. Dans la plupart des industries et professions, on observe que les femmes continuent à occuper des emplois dits «féminins», peu spécialisés, peu considérés et mal rétribués.

Les hommes continuent d'occuper les postes d'encadrement et de direction alors que les femmes occupent les emplois subalternes.

En 1981 au Canada, les femmes constituaient 43,3 p. 100 de l'ensemble de la main-d'oeuvre salariée. Cependant, elles étaient surreprésentées dans des catégories d'emplois moins bien rémunérées; par exemple, elles représentaient 78,9 p. 100 du personnel de bureau, 45,4 p. 100 dans le secteur des ventes et 54,9 p. 100 dans le secteur des services. De plus, pour les femmes autochtones, handicapées et de minorités ethniques, la discrimination basée sur le sexe ne fait que doubler les obstacles à l'égalité.

L'inégalité dans l'éducation et la formation :

Cette ségrégation des femmes dans certains emplois et certains secteurs tient dans une très large mesure à l'éducation et à la formation professionnelle de même qu'à des stéréotypes perpétués au sein de la société en général. Dans une conférence qu'elle donnait en 1985, la juge Rosalie Abella disait :

> *Si les femmes sont considérées comme vivant dans la dépendance financière et sociale au foyer, elles continueront d'être traitées comme des subalternes dans le milieu du travail... Depuis plus d'un siècle, les doctrines judiciaires relatives au mariage exigent que la femme assume l'identité «morale» de l'homme... Ce n'est que ces dernières années que les provinces ont commencé à imposer une obligation égale aux deux conjoints d'assumer la responsabilité de leur propre soutien... Il est primordial que les femmes ne soient pas considérés aux termes des politiques officielles comme des satellites financiers de leurs partenaires.*
> [TRADUCTION]

L'inégalité devant la protection sociale :

Puisque moins de femmes que d'hommes occupent un emploi salarié, moins de femmes bénéficient de droits sociaux propres : assurance-invalidité, régime de retraite, assurance-santé etc. Les femmes agricultrices, commerçantes et artisanes ainsi que toutes les femmes qui restent au foyer n'ont pas droit à ces avantages sociaux. Et que dire de toutes ces femmes abandonnées sans divorce, les mères célibataires, les femmes chefs de famille.

L'inégalité dans la rémunération :

Le principe «à travail égal salaire égal» n'a jamais été appliqué dans l'ensemble du monde du travail. La disparité des salaires entre les hommes et les femmes atteint encore des proportions considérables. Il arrive encore qu'à formation et expérience égales, le salaire des femmes ne dépasse pas les deux tiers de celui des hommes. Cette situation résulte souvent de la ségrégation professionnelle mais aussi du fait que les femmes font moins d'heures supplémentaires et rarement du travail de nuit (qu'elles sont donc privées des diverses primes qui s'y rattachent), résultat de stéréotypes socio-culturels qui reflètent la persistance de l'idée que la place véritable de la femme est au foyer et que son salaire n'est qu'un appoint au revenu familial.

En 1986, au Canada, le revenu que les femmes ont tiré de leur emploi représente 55,6 p. 100 du revenu des hommes par rapport à l'ensemble des salariés et 65,6 p. 100 par rapport aux salariés à temps plein travaillant toute l'année. On a observé que ces différences substantielles peuvent tenir à une discrimination qui s'opère à la fois à l'intérieur du travail et à l'extérieur du travail. Une étude ontarienne a trouvé qu'à l'intérieur du travail, les écarts sont liés à la différence dans le nombre d'heures de travail, à l'expérience, à la scolarité, à la syndicalisation, à la ségrégation professionnelle, ainsi qu'à la discrimination salariale au sein d'un même établissement ou d'une même profession rigoureusement définis. À l'extérieur du travail, on pense à une distribution inégale des tâches ménagères et de la responsabilité relative aux enfants, et aux stéréotypes sociaux véhiculés au sein des familles et à l'école.

La sous-évaluation du travail fait par les femmes :

La société a généralement transposé dans le secteur de l'emploi des stéréotypes socio-culturels par rapport aux responsabilités dites féminines, ce qui a eu comme conséquence de sous-évaluer économiquement les catégories d'emplois occupés par les femmes. Que l'on pense aux salaires ridicules donnés jadis aux institutrices, salaires qui ont été à la hausse dans la mesure où des hommes sont venus occuper ces emplois. Que l'on pense à toutes ces femmes de ménage dans les bureaux et à leurs salaires minables par rapport à ceux des concierges, aujourd'hui occupés par des hommes et de beaucoup plus rémunérateurs. Que l'on pense aussi à tous les emplois dans le secteur des services, dans les soins de santé (infirmières), dans le domaine social (aides domestiques, travailleuses sociales), où l'on produit essentiellement des soins, rôle typiquement dévolu aux femmes, et typiquement peu rémunéré.

L'absence de services de garde :

Pour les femmes qui sont aussi mères, l'absence de services de garde de qualité et abordables est une barrière à l'égalité dans l'emploi. De plus en plus, des mères d'enfants de moins de six ans sont sur le marché du travail. Leur pourcentage s'est accru sensiblement puisqu'il est passé de 19 p. 100 à 52 p. 100 entre 1967 et 1983. Aussi, contrairement à l'idée qui persiste encore, le soin des enfants devrait être perçu comme étant une responsabilité parentale plutôt que maternelle. Les pratiques et les habitudes à la maison et au travail devraient permettre aux pères autant qu'aux mères d'exercer cette responsabilité parentale. Les services de garde sont la rampe vers un accès égal au travail pour les mères. De tels services devraient être universellement accessibles mais non obligatoires.

Les six barrières énumérées ci-haut qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes dans la vie active doivent être levées afin d'atteindre une société plus juste sur les plans social et économique. L'approche qui est favorisée en Occident, en général, pour contrer cette discrimination systémique est l'équité en matière d'emploi et l'équité salariale.

L'équité en matière d'emploi : l'expérience de la Fonction publique fédérale

Pour reprendre de nouveau les propos de la juge Abella :

> *L'égalité en matière d'emploi signifie que personne ne se voit privé de chances quelconques pour des raisons qui n'ont aucun rapport avec ses aptitudes inhérentes. C'est l'égalité d'accès, sans obstruction arbitraire. Il y a discrimination lorsqu'une barrière arbitraire est érigée entre les aptitudes d'une personne et les chances qui lui sont données d'en faire preuve. Si l'accès est véritablement offert à toute personne qui désire se réaliser, nous avons atteint une sorte d'égalité. C'est l'égalité définie comme le fait d'être libre de discrimination, dans une mesure égale, ce que garantit maintenant l'article 15 de la Charte.* [TRADUCTION]

Pour donner suite aux recommandations du rapport Égalité en matière d'emploi, le gouvernement canadien adoptait en 1986 la Loi sur l'équité en matière d'emploi, qui obligeait ses ministères et les sociétés de la Couronne comptant au moins cent employés à mettre en oeuvre des programmes visant à garantir une participation et une représentation équitables des membres de quatre groupes désignés, les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Au printemps 1992, un comité parlementaire procédait à la réévaluation du programme.

Dans un mémoire qu'il a présenté au Comité parlementaire, le CCCSF dit avoir observé que «les progrès ont été relativement lents pour les femmes dans l'effectif visé par la Loi». En réalité, on observe de légers progrès dans presque chacune des mesures :

- la représentation des femmes est passée de 41,1 p. 100 à 43,7 p. 100 de 1987 à 1990;
- la part des femmes dans les emplois à temps partiel avait diminué, passant de 74,4 p. 100 en 1987 à 70,5 p. 100 en 1990;
- il y a eu certaines hausses de la représentation des femmes dans certaines catégories dont «Cadres intermédiaires et autres cadres» : en 1990, 39,6 p. 100 de ces postes étaient occupés par des femmes par rapport à 33,2 p. 100 en 1987;
- le salaire moyen était passé à 72,6 p. 100 du salaire des hommes par rapport à 70,7 p. 100 en 1987;
- la proportion des femmes recrutées est passée de 37,5 p. 100 en 1987 à 42,7 p. 100 en 1990;
- des promotions ont été accordées à des femmes dans la proportion de 58,1 p. 100 en 1990 par rapport à 51,1 p. 100 en 1987.

Sans aller plus loin dans la présentation de ces données, on peut déjà conclure qu'aucune des barrières systémiques n'était tombée depuis la mise en oeuvre du programme fédéral d'équité en matière d'emploi, mais qu'il y avait eu de faibles progrès dans chacune des sphères de discrimination sur la période de quatre ans à l'étude.

Toutes les personnes qui étudient le phénomène de discrimination systémique sont d'accord pour dire que c'est un phénomène complexe qui n'appelle pas une correction rapide et simple. Au contraire, le caractère auto-régénérateur des obstacles créés par des pratiques d'emploi apparemment neutres rend son élimination très difficile. Cet extrait du jugement de la Cour suprême du Canada rédigé par le juge en chef Dickson en 1987 dans l'arrêt Action Travail des Femmes c. CN en dit long sur la complexité du problème :

> *...la discrimination systémique en matière d'emploi, c'est la discrimination qui résulte simplement de l'application des méthodes établies de recrutement, d'embauche et de promotion, dont ni l'une ni l'autre n'a été nécessairement conçue pour promouvoir la discrimination. La discrimination est alors renforcée par l'exclusion même du groupe désavantagé, du fait que l'exclusion favorise la conviction, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe, qu'elle résulte de forces «naturelles», par exemple les femmes «ne peuvent tout simplement pas faire le travail».*

Le CCCSF recommande donc que soient établies des mesures correctives, des mesures d'égalité de chances et des mesures de soutien afin que les groupes visés à l'avenir par le programme d'équité en matière d'emploi ne soient pas confrontés aux mêmes obstacles que leurs prédécesseurs. De plus, le Conseil insiste pour que de plus grandes mesures en matière de formation pour les femmes soient implantées. Enfin, il insiste aussi pour agir sur des conditions externes au travail afin de favoriser l'intégration du travail rémunéré et des responsabilités familiales. Ces mesures comprennent «des services de garde à prix raisonnable, une augmentation de l'aide consentie aux parents et d'autres programmes de formation et de programmes sociaux». (p. 34, Mémoire au Comité spécial sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi)

L'équité en matière d'emploi : une expérience du secteur privé

Dans le secteur privé, on trouve un nombre grandissant d'organismes qui se sont engagés sur la voie de l'équité en matière d'emploi. Dans bien des cas, le progrès a été très lent sinon nul. Le découragement guette, de même que la créativité. Il serait utile de décrire l'expérience vécue au Ontario College of Art à Toronto.

En novembre 1989, ce collège a approuvé un plan d'équité qu'il a nommé, Équité 2000, un programme dont l'objectif est d'augmenter la représentation des femmes dans son corps professoral. Ce programme a provoqué un ressac virulent tout en attirant l'attention des médias à l'échelle nationale.

La recommandation 17 de ce plan propose que, pour les dix prochaines années, tous les postes devenus vacants par suite de départs à la retraite seraient comblés par des femmes qualifiées, ce qui aurait pour effet d'augmenter la participation des femmes au corps professoral de 24 p. 100 à 38 p. 100. Par contre, les autres postes laissés libres par des démissions et les nouveaux postes créés grâce à des projets allaient être ouverts aux hommes et aux femmes. Cinquante des 175 postes ainsi libérés sont devenus vacants pendant l'été de 1990 et 1 000 femmes à travers le Canada ont fait demande.

Le programme se heurte à beaucoup de résistance, mais il semble survivre aux forces de l'anti-équité. L'opposition est venue de la communauté artistique même, dominée par des hommes qui veulent persister à définir l'art selon leurs vues qu'ils déclarent être «universelles».

On voit comment les enjeux sont grands et les suites importantes; on risque d'interpeller des femmes pour la première fois sur des aspects aussi importants que la décision sur les cours qui seront offerts au collège, par qui et selon quelles définitions de l'art.

Le Canada occupe une place à mi-chemin entre l'Allemagne fédérale et le Japon pour ce qui est de son indice comparatif moyen du salaire femme-homme. S'il se situe autour de 67 p. 100 chez nous (pour les personnes employées à plein temps), il se situe à 80 p. 100 en Allemagne fédérale et à 50 p. 100 au Japon. Une sociologue d'une université de Yokohama, de passage à Montréal récemment, déplorait le fait que les femmes qui avaient pourtant envahi massivement le marché du travail depuis la guerre étaient toujours confinées, par un patronat toujours à la recherche d'une main-d'oeuvre peu chère et flexible, aux emplois les moins rémunérateurs. Pire, elle observe que la tendance est à la baisse depuis les années 60. Une telle constatation ne peut que nous inciter à nous engager formellement dans des mesures d'action positive chez nous parce qu'à la fois la tradition et la récession peuvent venir gruger les maigres progrès accomplis dans les dernières années.

Les entrepreneures au Canada

Notre regard sur la femme et le travail ne serait pas complet sans un bref aperçu de la situation des entrepreneures au Canada. Puisque le marché du travail salarié présente tant de barrières aux femmes, plusieurs d'entre elles préfèrent mettre sur pied leur propre entreprise. En effet, trois fois plus de femmes que d'hommes le font, espérant y trouver souplesse et autonomie.

Ce qu'elles y trouvent, c'est plutôt l'isolement. Une autre étude du CCCSF effectuée récemment et dont le rapport est intitulé Une cage de verre : les entrepreneures au Canada, conclut qu'en effet les entrepreneures sont isolées des réseaux d'entraide que constituent notamment les amis, les amies et les associations de femmes et qu'en plus, l'exclusion, voire la discrimination dont elles font l'objet dans les milieux d'affaires contribue également à leur isolement.

> *Un certain nombre d'obstacles concourent à l'isolement des entrepreneures : elles sont aux prises avec la discrimination exercée par les fournisseurs, les établissements financiers, les clients et le personnel; leurs entreprises se concentrent dans des secteurs d'activité à faible rendement financier; souvent, les compétences en gestion leur font défaut et elles n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour les acquérir, que ce soit par le biais de contacts personnels ou grâce à une formation officielle; enfin, les impératifs de la gestion d'une entreprise sont en conflit avec les exigences de la famille et du foyer. Malgré toutes ces difficultés, la plupart des entrepreneures qui ont participé au sondage ont dit trouver dans leurs réalisations beaucoup de satisfaction personnelle. Elles éprouvent aussi un grand sentiment de compétence et de confiance en soi.*
>
> (Une cage de verre : les entrepreneures au Canada, 1991, p. 1)

Les femmes et la politique

On a rapporté plus haut dans ce document la longue marche des femmes vers la conquête du droit de vote, marche qui avait débuté dans les années 1890 et qui s'est terminée en 1940. Mais qu'en est-il de l'accès effectif des femmes aux multiples assemblées parlementaires au Canada? Le bilan qui en fut dressé par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en

1970 montrait à quel point les femmes avaient peu progressé. Entre 1920 et 1970, seulement 18 femmes avaient été élues à la Chambre des communes, soit 0,8 p. 100 de l'ensemble. Elles n'avaient compté que pour 2,4 p. 100 des candidatures. La situation était à peu près semblable dans les législatures provinciales : seulement 49 élues en un demi-siècle, dans les dix législatures!

La situation a évolué depuis, comme en fait foi le tableau suivant. On y compare, pour chaque assemblée élue, le nombre de femmes y siégeant suite à une élection ayant eu lieu entre 1970 et 1973 et à la suite des plus récentes élections générales entre 1982 et 1986.

NOMBRE ET PROPORTION DE FEMMES ÉLUES

Assemblée	Au début des années 1970		Lors des plus récentes élections générales	
Colombie-Britannique	5 sur 55	9,1 %	6 sur 57	10,5 %
Alberta	2 sur 75	2,7	6 sur 79	7,6
Saskatchewan	0 sur 60	0,0	4 sur 64	6,2
Manitoba	0 sur 57	0,0	8 sur 57	14,0
Ontario	2 sur 117	1,7	10 sur 125	8,0
Québec	1 sur 108	0,9	18 sur 122	14,7
Nouveau-Brunswick	1 sur 58	1,7	4 sur 58	6,9
Nouvelle-Écosse	0 sur 46	0,0	2 sur 52	3,8
Île-du-Prince-Édouard	1 sur 32	3,1	2 sur 32	6,2
Terre-Neuve	0 sur 42	0,0	3 sur 52	5,8
Canada Chambre des communes	5 sur 264	1,9 %	27 sur 282	9,6 %

Absentes de quatre assemblées au début des années 70, les femmes sont maintenant présentes partout. Leur présence compte maintenant pour environ 9 p. 100 du total. Si ce pourcentage peut apparaître encore faible, il se compare favorablement avec ceux de plusieurs pays occidentaux en 1985, dont l'Allemagne fédérale (9,8 p. 100), la France (4,3 p. 100), le Royaume-Uni (3,5 p. 100) et les États-Unis (4,5 p. 100). Ce sont les pays scandinaves qui affichent le meilleur taux de participation des femmes à leurs assemblées parlementaires (entre 25 p. 100 et 30 p. 100), de même que les pays de régimes communistes (30 p. 100 en URSS). Par contre, la Chine affiche 21 p. 100 et le Japon 4 p. 100.

Les quelques femmes qui ont réussi à franchir l'enceinte du pouvoir parlementaire ont souffert d'isolement, de tactiques de confrontation et de frustration. Quelques-unes ont écrit à ce sujet, dont Lise Payette au Québec, Jeanne Sauvé à Ottawa et Judy LaMarsh aussi à Ottawa. Cette dernière a été ministre de 1963 à 1968 et a pu déplorer le manque de services pour les femmes comparables à ce qui était offert aux hommes sur la colline parlementaire, notamment un coiffeur, un masseur, un tailleur, des cireurs de souliers et de nombreuses salles de bain. «Je devins fatiguée, écrit-elle, d'être le chien de garde des intérêts des femmes, d'occuper ce rôle simplement parce que j'étais une femme.» Lise Payette a écrit, au sujet de ses collègues au Conseil des ministres : «J'avais cru qu'ils me jugeraient digne de partager le pouvoir avec eux, il n'en fut rien. Je me suis toujours sentie étrangère à leurs yeux. Comme de l'autre côté de la clôture.»

Certaines études ont cherché à connaître les raisons de la persistance de cette sous-représentation des femmes dans le domaine politique. Évidemment, la première cause qui vient à l'esprit est que c'est là une chasse gardée mâle où les femmes ne trouvent pas leur compte. Mais une étude de politologues canadiens a démontré que le fait d'avoir des enfants était une cause de la non-participation des femmes alors que, pour les hommes, ce facteur n'entrait pas ou très peu en ligne de compte. Il faut dire que la culture politique occidentale a toujours été et est encore réfractaire à la présence de femmes en politique, quoique des changements importants se fassent sentir à ce niveau depuis quelques années.

Récapitulation

Nous avons vu le cheminement des femmes vers l'obtention de droits au niveau du vote et de l'éducation durant la première moitié du siècle et celui du droit à l'égalité juridique durant la deuxième moitié. C'est aussi durant cette deuxième moitié de siècle et grâce au mouvement féministe que les femmes ont progressé vers une égalité effective dans la société. Cependant, quand nous avons considéré la femme et la pauvreté, la femme et l'emploi, la femme et la rémunération, la femme et l'entreprenariat, et enfin la femme et la politique dans la société actuelle, force est de constater le long chemin qu'il reste encore à parcourir avant de parvenir à cette égalité effective.

Pourtant, on se rappellera que les adolescentes qui ont pris la parole dans la recherche pour l'étude A Cappella et dans la recherche J'ai des choses à dire... Écoutez-moi, même si elles constataient plusieurs formes de discrimination dans leur entourage, croyaient que l'avenir leur réservait un milieu où elles auraient autant de chances de réussir que les garçons. On se rappellera, cependant, d'autres propos tenus par les jeunes filles par rapport à leur avenir et qui reflétaient une confusion à l'égard de leur carrière (qui devient une réalité assez évidente), et les autres rôles qui leur sont réservés, notamment celui d'épouse et de mère.

Chaque adolescente, prise individuellement, aspire à une vie personnelle où le couple et les enfants tiendront une large place, de même qu'à une vie professionnelle où une carrière lui apportera satisfaction et autonomie financière. Bien sûr, pour un certain nombre d'entre elles, cela se réalisera; mais, pour un très grand nombre, l'avenir sera moins rose, comme on a pu le constater dans la section précédente du document. Il faut se rappeler que ce sont les femmes comme groupe qu'on étudie en fonction des données sur la pauvreté, la ségrégation sectorielle en matière d'emploi et la sous-représentation en politique. Mais en tant qu'individu, l'adolescente de 13 ou 15 ans ne veut pas, ou ne peut pas s'identifier à un groupe de personnes qui apparaissent comme perdantes dans la société. Comment l'école peut-elle aider à changer cette réalité qui attend les adolescentes d'aujourd'hui? Nous verrons quelques pistes à suivre en ce sens dans la dernière partie du document.

Quelques pistes à suivre pour changer les choses à l'école

Au début du document, nous avons convenu qu'il fallait travailler à une plus grande égalité des sexes en vue d'une société plus égalitaire et donc plus juste, et en vue de donner à chaque personne la chance de s'épanouir et de participer pleinement à la vie économique. Pour que l'école participe à ce que l'on peut appeler cette révolution socio-culturelle, il faudrait une refonte en profondeur de la structure et de l'encadrement éducatif, de même que des activités ponctuelles orientées vers le changement dans les attitudes, dans les comportements et dans les valeurs.

Changements dans la structure

En général, les ministères de l'Éducation ont adopté des politiques officielles sur l'égalité des sexes. Ils ont formulé ces politiques en énoncés mais très peu ou pas du tout en objectifs. La réforme n'a donc pas touché les programmes eux-mêmes et encore moins la pédagogie. Voilà le travail qui est à faire maintenant et cela nécessitera une restructuration en profondeur de tout l'appareil éducatif. Un tel projet de restructuration dépasse largement, toutefois, la portée de la présente réflexion.

Mais on peut dès maintenant penser aux intervenants qui devraient y jouer des rôles. Au départ, on devrait tenir compte des propos des jeunes gens à qui on a donné une voix et à leurs perceptions de l'égalité des sexes. Les conseils d'élèves de même que les comités de parents devraient être consultés. La tâche revient aussi aux conseils scolaires et aux syndicats d'enseignantes et d'enseignants. Évidemment, le travail doit aussi se faire par des conseillers et conseillères pédagogiques, des facultés d'éducation et du personnel spécialisé dans les programmes et les méthodes d'enseignement. L'encouragement peut venir des autorités, soit des ministères de l'Éducation, mais il peut aussi venir de l'école même, premier noyau de la vie scolaire.

Pour que la démarche de restructuration atteigne ses objectifs, il est essentiel que les femmes y jouent un rôle actif. Mais quand on regarde la composition des différentes hiérarchies scolaires existantes, on se rend vite compte que, déjà là, des changements importants s'imposent. Des objectifs précis de représentation des femmes dans toute structure vouée à l'éducation sont donc nécessaires.

L'objectif à garder en tête, c'est offrir un enseignement qui soit «pertinent», qui corresponde aux besoins, au vécu et aux préoccupations des filles autant que des garçons, comme une adolescente l'a si bien dit. Il est fondamental de penser que les filles sont des «personnes» autant que les garçons, comme la Cour suprême du Canada a dû le reconnaître en ce qui concerne les nominations au Sénat. Il est donc nécessaire de reconnaître la «présence» des filles autant que la présence des garçons dans l'école, dans l'enseignement et dans les activités scolaires.

Changements dans les attitudes et dans les comportements

Une revue des programmes existants dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario a déjà été préparée pour le compte de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Nous y puiserons largement pour alimenter la réflexion sur le genre d'activités qui peuvent être entreprises à l'école en vue de changer les attitudes et les comportements.

Choix de carrières pour les filles :

Les programmes les plus répandus sont ceux qui visent à intéresser les filles et les jeunes femmes à considérer toute la gamme des carrières et non pas seulement les carrières qui ont été traditionnellement associées aux femmes. Ces programmes sont organisés pour une clientèle très jeune, des classes maternelles mêmes, ainsi que pour les autres années de l'école élémentaire où souvent les aspirations de carrière se forment. Voici quelques exemples :

- Dès les classes maternelles, on introduit le concept de carrières non traditionnelles aux enfants par des simulations où Nadine est pompière et Jules, infirmier.
- On invite des femmes qui font carrière dans des métiers non traditionnels à venir parler de leurs expériences dans la salle de classe, lors d'ateliers ou de journées des carrières. Quand cela est possible, on demande aux femmes d'apporter leur «milieu de travail» avec elles, comme leur autobus ou leur ambulance.
- Une troupe de théâtre présente une création théâtrale sur les métiers non traditionnels.
- On invite des employeurs dans l'industrie du bâtiment, entre autres, à venir parler des corps de métiers spécialisés et non spécialisés qui peuvent attirer autant les filles que les garçons.
- Des travailleurs bénévoles sont recrutés pour soutenir les élèves s'intéressant à leur domaine d'expertise.
- Des programmes coopératifs permettent à des élèves du secondaire de passer du temps en milieu de travail afin de leur permettre de connaître les exigences et les défis de l'emploi.
- Un programme de marrainage lie une femme dans une carrière traditionnelle ou non traditionnelle à une jeune fille qui aspire à une carrière semblable.

Déconstruction de stéréotypes sexuels :

Récemment, de nouveaux programmes ont voulu déconstruire les stéréotypes sexuels en s'adressant à une clientèle cible, les garçons et jeunes hommes. On observe que certains programmes fonctionnent mieux en effet lorsque les élèves sont regroupés selon le sexe.

Un programme appelé «Boys for Babies» est un cours, à l'intention de jeunes garçons, sur les soins à donner aux bébés. Le cours encourage des attitudes et des sentiments d'aidants chez les garçons et peut servir de préparation de base pour les gardiens d'enfants.

Un programme vise à stimuler le sens de l'invention chez les filles. Il s'agit d'un atelier d'une journée où l'on célèbre les femmes inventrices et où l'on établit un lien entre l'invention et les sciences.

Les sports dans l'école :

Il a été démontré que les garçons maintenaient un niveau plus élevé d'estime de soi que les filles entre la pré-adolescence et l'adolescence grâce, en partie, à leurs activités sportives durant ces années de formation. Plusieurs écoles ont donc réévalué les ressources matérielles et financières, ainsi que le temps et la valorisation accordées aux sports pour filles et garçons.

Ayant constaté que les filles ne participaient presque pas à des activités sportives, les conseils scolaires d'une ville travaillent conjointement avec le service des loisirs de leur municipalité afin d'accroître leur participation. Ils ont développé une approche moins compétitive et plus détendue, qui semble favoriser une plus grande participation chez les filles.

Place aux filles, place aux garçons :

Dans certaines écoles élémentaires surtout, une plus grande place est faite aux filles dans la cour d'école ou le gymnase, en décrétant que certaines journées sont réservées aux filles et d'autres aux garçons pour ce qui est d'activités où les différences de développement peuvent être considérables.

De même, toujours dans certaines écoles élémentaires, il existe des programmes compensatoires pour développer les habiletés musculaires plus fines chez les garçons et les habiletés motrices plus grandes chez les filles.

Certains conseils scolaires ont déjà refait leurs programmes de sciences en mettant l'accent sur la recherche créative de solutions plutôt que sur l'acquisition de connaissances.

Ayant découvert que les deux groupes réussissaient mieux ainsi, certaines écoles secondaires réservent des cours aux filles ou aux garçons, surtout dans le secteur technique.

Certaines écoles tentent de pallier à un taux de réussite et de persévérance inférieur en mathématiques chez les filles en offrant dès l'école élémentaire des cours compensatoires après l'école et en fin de semaine. Les cours sont offerts par des étudiantes universitaires en mathématiques à des groupes homogènes de filles en vue de proposer des modèles de réussite en cette matière.

Un lien est établi entre les écoles secondaires et l'université du milieu qui accueille des jeunes filles pour des ateliers préparés à leur intention. Elles logent en résidence et vivent pour quelques jours la vie universitaire, dont certaines activités de sports et de loisirs.

Une retraite de quatre jours est organisée. On y regroupe les filles d'un côté et les garçons de l'autre pendant trois jours. Suit alors une journée de mise en commun des expériences. On touche à tous les sujets liés aux préjugés, aux stéréotypes et au sexisme dans une atmosphère détendue mais concentrée. Les élèves, choisis dans différentes écoles secondaires pour leur leadership et leurs origines variées, doivent retourner dans leurs écoles respectives avec des projets de sensibilisation et d'intervention à mettre en oeuvre.

Programme de mentorat :

Certaines écoles adoptent un programme de mentorat, jumelant des jeunes filles soit avec des enseignantes de l'école ou des femmes de carrière à l'extérieur de l'école. Un tel programme établit une relation réciproque et privilégiée entre une personne plus âgée qui agit comme modèle et qui soutient la personne plus jeune et l'encourage. Il a été établi que de tels programmes ont des effets bénéfiques sur les jeunes filles : estime de soi renforcée, rendement amélioré, motivation accrue et comportement social amélioré. Ils profitent aussi à la femme adulte qui apprend à mieux connaître les jeunes, leurs besoins et leurs préoccupations et qui gagne aussi en estime de soi.

Matériel pédagogique :

Il existe un grand nombre de films ou de vidéos pouvant servir à sensibiliser les élèves des paliers élémentaire et secondaire à l'égalité des sexes. Plusieurs sont disponibles en français et en anglais, d'autres en une langue seulement. La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en a publié une liste récemment qui fait état des lieux de production suivants :

- Cinéma au féminin du Cinéma-Libre, à Montréal;
- Le Groupe multimédia audiovisuel, à Montréal;
- Les films du crépuscule, à Montréal;
- Agence canadienne de développement international, à Hull;
- Office national du film du Canada, à Ottawa;
- Vidéo femmes, à Québec. Les sujets traités sont variés : métiers, travail, carrières, relations homme-femme, stéréotypes, femmes d'autres pays, et ainsi de suite.

Conclusion

Le féminisme radical des années 60 a permis de donner un coup de barre à une société qui reléguait la moitié de sa composante à un statut inférieur. Il a donné lieu aux premières grandes recherches sur la situation de la femme dans la société, en général, et au Canada en particulier, recherches qui ont mené à une institutionnalisation de cette préoccupation : conseils consultatifs sur la situation de la femme au fédéral et dans les provinces, offices de la condition féminine, programmes d'action positive, etc.

Les années 80 et la récession ont mis la pédale douce et sur le féminisme, jugé trop radical et anti-mâle, et sur les innovations en matière d'égalité des sexes. Le temps était de nouveau à l'introspection, qui a donné naissance à un féminisme plus doux, plus acceptable à tous puisqu'il veut toucher les hommes autant que les femmes.

Femmes et hommes de plus en plus s'insurgent maintenant contre les comportements sexistes, contre les mesures discriminatoires, contre les inégalités en général, y compris les inégalités dues au sexe. Pourtant, les inégalités demeurent et trouvent leur racine dans la structure même de nos sociétés, très hiérarchiques et pyramidales, dominées par la confrontation et la méfiance.

Le nouveau féminisme délaisse l'approche qui ne fait pas de distinction fondée sur le sexe au profit d'une approche qui se veut réceptive aux besoins de l'un et de l'autre sexe. Certaines recherches vont jusqu'à questionner le mérite des écoles mixtes.

En effet, l'école n'a pas été à la hauteur de la situation pour ce qui est de changer les choses pour les filles. Au contraire, dans certains cas, l'école moderne et universelle a permis un recul, jusqu'à un certain point, en imposant une hiérarchie mâle et une cohabitation qui n'a fait que reléguer les filles au second plan, en cela reflétant la structure hiérarchique de la société en général.

Gaétane Payeur, une andragogue et sociologue féministe, a étudié les tendances sociales annonciatrices du XXI[e] siècle. Elle trouve énormément de compatibilité entre le genre de société qu'on nous annonce et les aspirations du mouvement féministe. On nous annonce en effet «que les grandes organisations centralisatrices et dominatrices au plan social et économique céderont le pas à l'initiative et à la créativité de l'individu dans un monde d'information, de participation, de service». Elle cite à preuve John Naisbitt qui prédit la fin des chefs puisque, grâce à l'informatique, l'information sera redistribuée et décentralisée, donnant une structure horizontale à la société. Axée sur le recyclage du savoir, la société du XXI[e] siècle devra trouver un équilibre «entre les merveilles matérielles de la technologie et les exigences spirituelles de la nature humaine». Si ces prédictions devaient se réaliser, la femme devrait s'y trouver en effet très à l'aise.

RÉFÉRENCES

ABELLA, Rosalie. «Equality at Work and at Home», Policy Options politiques, décembre 1985, p. 27-32.

BELCOURT, Monica, Ronald Burke et Hélène Lee-Gosselin. Une cage de verre : Les entrepreneures au Canada, Ottawa (Ontario) : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1991.

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME. La réévaluation de l'équité en matière d'emploi : Mémoire au Comité spécial sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, Ottawa (Ontario), 1992, numéro de publication : 92-E-184.

DUCHARME, Jean-Charles. La Charte canadienne des droits et libertés : que veut-elle dire pour les femmes?, Ottawa (Ontario) : Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, 1986.

FINDLAY, Sue. «Numbers: Employment Equity and the Ontario College of Art», Fuse, été 1990.

GILBERT, Anne. Les stéréotypes sexistes en milieu scolaire franco-ontarien : un dossier à rouvrir, Ottawa (Ontario), 1990, étude réalisée pour le compte d'Action-Éducation Femmes.

GREENBERG-LAKE: THE ANALYSIS GROUP. Shortchanging Girls, Shortchanging America, Washington, D.C. : The American Association of University Women (AAUW), 1990.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. Guide d'établissement d'un programme de mentorat, Ottawa (Ontario), 1992.

GUNDERSON, Morley et Leon Muszynski. Vivre ou survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté, Ottawa (Ontario) : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990.

HOLMES, Janelle et Eliane Leslau Silverman. J'ai des choses à dire...Écoutez-moi! Sondage auprès des adolescentes du Canada, Ottawa (Ontario) : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1992.

KAY, Barry, Ronald Lambert, Steven Brown et James Curtis. «Gender and Political Activity in Canada, 1965-1984», Revue canadienne de science politique, vol. XX, n° 4, décembre 1987.

KING, Alan et Beverley Coles. Nos jeunes, leur santé. Opinions et comportements des 11, 13 et 15 ans au Canada et dans 10 autres pays, Ottawa (Ontario) : Santé et Bien-être social Canada, Approvisionnements et Services Canada, 1992.

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME. La parole aux jeunes filles, Ottawa (Ontario), 1992, compte rendu du Colloque de 1992.

LE DEVOIR. «Ni oracles, ni guerrières : Les femmes japonaises continuent de jouer un rôle subordonné sur le marché du travail malgré leur contribution colossale à l'économie d'après-guerre», le 22 octobre 1992.

MACLEANS. «Brain drained: A top academic leaves for tenure at Harvard», le 20 juillet 1992.

MAILLÉ, Chantal. Vers un nouveau pouvoir : Les femmes en politique au Canada, Ottawa (Ontario) : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990.

MASSICOTTE, Louis. La femme dans la vie parlementaire, Ottawa (Ontario) : Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, 1986.

NOVOGRODSKY, M., M. Kaufman, D. Holland et M. Wells. «Retreat for the Future: An Anti-Sexist Workshop for High Schoolers», Our Schools/Our Selves, avril 1992.

PAYEUR, Gaétane. «Vers un équilibre essentiel», Femmes d'action, vol. 22, n° 1, 1992, p. 11 à 14.

ROBERTSON, Heather-jane. A Cappella: Research into the Realities, Concerns, Expectations and Barriers Experienced by Adolescent Women in Canada, communication présentée lors de la Première conférence internationale sur les filles et leur jeunesse, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Amsterdam, 1992.

ROBERTSON, Heather-jane. «Damsels in Distress: Alternatives to the Prince», Ottawa (Ontario) : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 1992.

ROBERTSON, Heather-jane. A Cappella : Rapport sur les réalités, préoccupations, attentes et obstacles que connaissent les adolescentes au Canada, Ottawa (Ontario) : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 1990.

ROBERTSON, Heather-jane. «Gender and School Restructuring: Thoughts on the Presence of Absence», Communication présentée à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Toronto (Ontario) : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, mars 1992.

SARFATI, Hedva. «La promotion de l'égalité de chances et de traitement en faveur des femmes dans la vie active : Quels problèmes? Quelles perspectives?» Travail et Société, vol. 10, n° 3, septembre 1985.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : Rapport du Canada, Ottawa (Ontario), 1983.

SLOBODIAN, Valentina. Vidéobibliographie pour la sensibilisation des élèves des paliers élémentaire et secondaire à l'égalité des sexes, Toronto (Ontario) : Federation of Women Teachers' Associations of Ontario, 1991.

STEVENSON, Judi. «Gender Equity in Ontario Education: Giving Teachers the Tools to Contribute», Toronto (Ontario), Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 1992.

WELLS, Margaret. «A Review of Elementary and Secondary Programs on Gender Equity», Toronto (Ontario) : Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 1991.

YOUNG, Margaret. «L'action positive : égalité en matière d'emploi», Ottawa (Ontario) : Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, 1986.

Remerciements

La FCE tient à remercier les organismes qui ont parrainé le projet A Cappella : Deuxième étape. C'est grâce à eux que la Fédération et ses Membres pourront utiliser les conclusions de l'étude A Cappella pour promouvoir les changements susceptibles d'améliorer la vie des adolescentes au Canada.

- **Tambrands Canada**
  Le fabricant des tampons Tampax s'est engagé à approfondir ses connaissances sur les réalités des adolescentes et des femmes afin de mieux s'occuper d'elles. Il a donc apporté une contribution généreuse à notre projet et a offert d'utiliser son numéro sans frais (1-800-268-3448) pour répondre aux demandes de renseignements. De plus, il a financé des articles de journaux et suscité l'intérêt des médias pour les questions touchant les jeunes femmes.

- **Programme de promotion de la femme, Secrétariat d'État**
  Après avoir parrainé l'étude initiale, ce programme a également financé la consultation nationale entreprise dans le cadre de la deuxième étape, ainsi que deux des documents de réflexion.

- **Division de la prévention de la violence familiale, Santé nationale et Bien-être social Canada**
  Cette division a permis à des représentantes des organisations féminines de participer aux ateliers organisés dans le cadre du projet et a financé la préparation de l'un des documents de réflexion.

- **Unité d'éducation et de prévention en matière de SIDA, Santé nationale et Bien-être social Canada**
  Cette unité nous a permis de réaliser un des documents de réflexion et le cahier utilisé dans les ateliers régionaux, ainsi que d'étendre la participation à ces ateliers.

- **Programme pour les femmes, Sports Canada**
  Ce programme, qui relève de Condition physique et Sport amateur, a financé la préparation de l'un des documents de réflexion par l'intermédiaire de l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique.

- **Affaires de la jeunesse, Emploi et Immigration Canada**
  Cette direction générale a financé, par l'entremise de son programme «L'école avant tout», la préparation de l'un des documents de réflexion.

- **Éducation et formation, Santé nationale et Bien-être social Canada**
  Ce service a financé la participation des conférenciers et conférencières aux trois ateliers régionaux.

- **Organisations Membres de la FCE**
  Les associations provinciales/territoriales de la FCE ont participé au projet en coordonnant leurs délégations respectives aux ateliers régionaux et en attirant l'attention sur les problèmes qu'éprouvent les adolescentes.

® TAMPAX — Marque de commerce déposée. T.M. TAMBRANDS INC. © 1992 TAMBRANDS CANADA INC. — utilisateur autorisé.

Organisations Membres de la FCE et organisations affiliées à la FEO

British Columbia Teachers' Federation
2235, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 3H9
(604) 731-8121

The Alberta Teachers' Association
11010-142e Rue
Edmonton (Alberta) T5N 2R1
(403) 453-2411

Saskatchewan Teachers' Federation
C.P. 1108
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3N3
(306) 373-1660

The Manitoba Teachers' Society
191, rue Harcourt
Winnipeg (Manitoba) R3J 3H2
(204) 888-7961

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
1260, rue Bay
Bureau 700
Toronto (Ontario) M5R 2B5
(416) 966-3424

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
681, chemin Belfast
Ottawa (Ontario) K1G 0Z4
(613) 244-2336

Ontario Public School Teachers' Federation
1260, rue Bay
Bureau 200
Toronto (Ontario) M5R 2B7
(416) 928-1128

Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
60, promenade Mobile
Toronto (Ontario) M4A 2P3
(416) 751-8300

Federation of Women Teachers' Associations of Ontario
1260, rue Bay
Bureau 300
Toronto (Ontario) M5R 2B8
(416) 964-1232

The Ontario English Catholic Teachers' Association
65, avenue Saint-Clair est
Bureau 400
Toronto (Ontario) M4T 2Y8
(416) 925-2493

Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants du Québec
17035, boulevard Brunswick
Bureau 1
Kirkland (Québec) H9H 5G6
(514) 694-9777

New Brunswick Teachers' Association
C.P. 752
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5R6
(506) 452-8921

Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
650 Montgomery
C.P. 712
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5B4
(506) 452-1731

Nova Scotia Teachers Union
3106, chemin Dutch Village
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3L 4L7
(902) 477-5621

Newfoundland and Labrador Teachers' Association
3, chemin Kenmount
Saint John's (Terre-Neuve) A1B 1W1
(709) 726-3223

Prince Edward Island Teachers' Federation
C.P. 6000
Charlottetown (I.-P.-É.) C1A 8B4
(902) 569-4157

Northwest Territories Teachers' Association
5018-48e Rue
C.P. 2340
Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2P7
(403) 873-8501

Yukon Teachers' Association
2064, avenue Second
Whitehorse (Yukon) Y1A 1A9
(403) 668-6777